

***Missions Sociales
de la
SACICAP de FRANCHE-COMTE***

***(Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif
pour l'Accession à la Propriété)***

SOMMAIRE

I - Rappel Historique : Un siècle d'aide à l'accession à la propriété sociale

II - Les ressources du PMS : 1910 création de la SACI Franche-Comté

III - Le prêt Missions Sociales (PMS)

I – RAPPEL HISTORIQUE

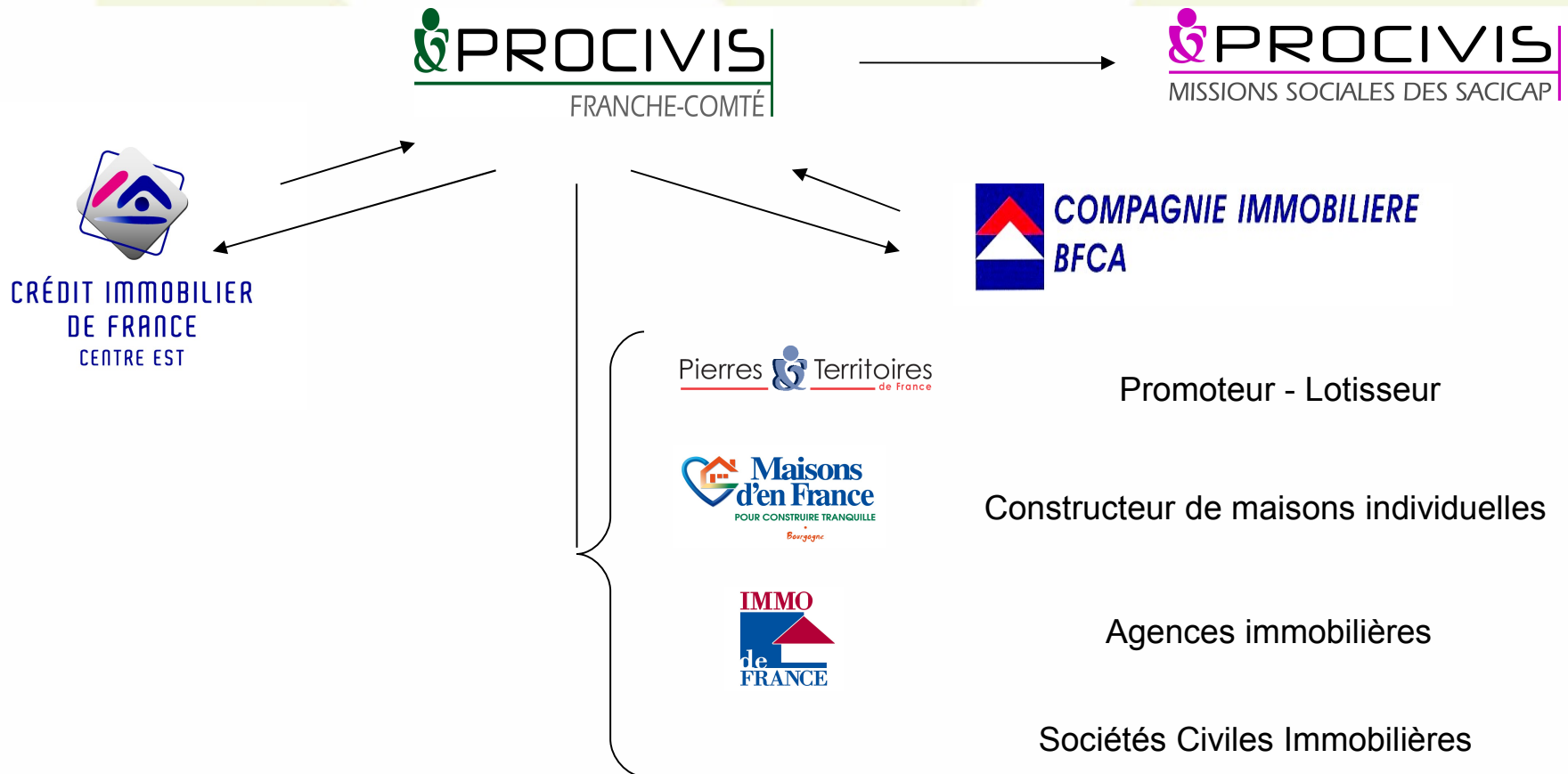
- **Loi Ribot 1908:** naissance des SACI, dont l'objet est la distribution des prêts aidés pour permettre aux familles modestes d'acheter leur logement
- **1910:** création de la SACI Franche-Comté
- **En 1959:** l'objet social est étendu à un ensemble de compétences immobilières tournées vers l'accession (lotissement, construction...)
- **La Loi de 1984** confère aux SACI, sociétés HLM, le statut d'établissement de Crédit.
- **En 1995,** création du PTZ distribuable par toutes les banques, c'est la banalisation de la distribution des prêts aidés.
- **En 1991, création du réseau CIF,** les SACI ont le droit de détenir des filiales concurrentielles: séparation des métiers de l'immobilier et du crédit et la création de la Chambre Syndicale : organe central du réseau.

L'ancien réseau, fait de plus de 120 SACI laisse place à :

- un groupe financier spécialisé dans le financement de l'immobilier résidentiel des particuliers: **le Crédit Immobilier de France**,
- Et un ensemble de **sociétés couvrant les métiers de l'immobilier**.
- **En 2002**, les SACI développent une activité spécifique « Les Missions Sociales ».
- **La réforme de 2006** : les SACI deviennent SACICAP et création d'une marque commune « PROCIVIS ». La Chambre Syndicale devient l'UES-AP (Union Économique et Sociale pour l'Accession à la propriété).
- **Le 16 avril 2007**, l'UES-AP signe une convention avec l'Etat, et s'engage sur une durée de 10 ans à partir de 2008, sur 2 volets: (convention modifiée par avenant du 08/12/2010)
- **Un volet opérationnel**: avec la construction de 25 000 logements sur 10 ans en accession à la propriété (zone ANRU, PSLA, logements à prix maîtrisés)
- **Un volet Missions Sociales**: Les SACICAP sont engagées collectivement à octroyer des financements missions sociales pour un montant compris entre 340 et 500 millions d'euros pendant une période de dix ans, dont 140 à 200 M€ dans le cadre du FART à compter du 1^{er}/01/2011.

II – BUDGET MISSIONS SOCIALES

Provient des dividendes de ses filiales



III – LE PRÊT MISSIONS SOCIALES (PMS)

Une intervention spécifique au profit des propriétaires occupants ou accédants de condition modeste, exclus des dispositifs de financement traditionnel.

Notre BUT

Favoriser la réalisation d'opérations où l'Etat, les collectivités locales ou d'autres intervenants ne peuvent intervenir seuls,

les financements complémentaires indispensables étant difficiles ou impossibles à obtenir compte tenu du caractère très social des dossiers

ou présentant des conditions très particulières ne répondant à aucun critère finançable par le circuit bancaire.

Nos INTERVENTIONS

▪ **L'Aide aux propriétaires-occupants**

- la sortie d'habitat indigne et la mise aux normes de décence,
- l'amélioration et la mise aux normes de l'habitat,
- l'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées,
- l'adaptation du logement aux personnes handicapées,
- la précarité énergétique.

▪ **L'Accession très sociale à la propriété**

- pour des populations spécifiques quand l'accession est la meilleure solution préconisée pour résoudre les difficultés liées au logement,
- dans le cadre du renouvellement urbain dans sa dimension de mixité sociale,
- la vente HLM aux locataires.

Les MODALITES

- Prêt sans intérêt
- Intervient en complément des aides de l'Etat, du Conseil Général, des collectivités locales, des partenaires....
- S'adapte aux capacités de remboursement des ménages
- Ouvre droit à l'Allocation Logement
- Assurance facultative